

**Procès verbal du Conseil d'Ecole
du jeudi 17 février 2022**
Présents :

Enseignantes : Mmes Léry (directrice), Bléau, Péries, Hernando, Rigon, Dallard, Mangin, Gaillard, Brocard, Clermont et Jusmet.

Mairie : Mme Hayet (adjoite à la jeunesse et à l'éducation), M. Merchadou (coordinateur service éducation jeunesse) et Mme Nadaud Bassuel (conseillère municipale déléguée à l'environnement)

ALAE : M. Coutisson (coordinateur ALAE), Mr Saura (directeur) et Mme Dutheil (directrice adjointe)

Représentants des parents :

Villeneuve-Parents : Mmes Lauzin, Reverseau, Auletto et Mr Lacombe

F.C.P.E : Mmes Guernier, Bordetas, Allila, Van Hees et Jaouen, Mrs Gee et Deloupy

DDEN : Mr Soubiès.

Excusés : Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, Monsieur le Maire, Madame Simon

1- **Ecole****Vie scolaire**a) **Effectifs**
**Répartition par classe
2021-2022**

CP	23
CP	22
CP	22
CE1	23
CE1	23
CE1/CM2 - 7/13	20
CE2	26
CE2	25
CM1	27
CM1	27
CM2	25
CM2	25
Total	288

Prévisions par niveau 2022-2023

CYCLE II	176
CP	54
CE1	69
CE2	53
CYCLE III	106
CM1	50
CM2	56
Total	282

b) Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme

Les premiers élèves arriveraient le 11 avril. Installation de l'équipe technique après les vacances d'hiver. Les travaux dans la salle dédiée ont débuté le lundi 14 février.

c) Protocole sanitaire

A ce jour, le protocole en vigueur est celui de janvier 2022 : niveau 3.

Le protocole sanitaire passera du niveau 3 au niveau 2 dans le premier degré pour l'ensemble du territoire métropolitain au retour des congés d'hiver de chaque zone : le 7 mars 2022 pour la zone C.

Ce changement signifie notamment :

- la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels ;
- la possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque) ;
- l'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.

Le port du masque dans les espaces intérieurs demeure à ce stade requis dans les espaces clos, pour les personnels et les élèves de six ans et plus.

S'agissant du dépistage :

- **A compter du 28 février**, soit quatre semaines après le pic épidémique, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé sera allégé en population générale. Il le sera aussi en milieu scolaire. Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4) ;
- La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les établissements scolaires. Cette mesure de simplification s'appliquera **dès la rentrée du 7 mars**.

De futurs allègements pourront être envisagés si l'amélioration de la situation sanitaire se poursuit au cours des prochaines semaines, en lien avec les allègements qui pourraient être retenus en population générale.

d) Evaluations nationales CP

Les évaluations « ETAPE 2 CP » qui devaient se dérouler en janvier ont été reportées par Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale. Pour les académies de la zone C : passations du 14 au 25 mars. Saisie des résultats possible jusqu'au 1er avril.

Ces évaluations constituent un élément essentiel pour apprécier l'évolution des acquis des élèves en mathématiques et en français, d'autant plus nécessaire que les apprentissages des dernières semaines ont pu être perturbés du fait de la situation sanitaire. Elles permettront aux professeurs de situer leurs élèves, de mieux connaître leur progression depuis le mois de septembre, et d'identifier les domaines les plus fragiles. Au niveau agrégé, ces données permettront également d'apprécier les effets de la période que nous venons de traverser sur les acquisitions des élèves, et d'analyser les écarts éventuels entre les élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire et ceux scolarisés hors réseaux d'éducation prioritaire.

e) Les aides spécialisées

L'objectif de l'école est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun. C'est pourquoi, dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages, les aides nécessaires doivent lui être apportées dans le cadre du service public de l'éducation.

Les programmes personnalisés de réussite éducative (P.P.R.E.) et l'aide personnalisée (APC) sont les cadres des actions proposées par l'équipe pédagogique pour répondre aux besoins des élèves. Ces aides se mettent en place sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription, depuis l'aide personnalisée jusqu'aux aides spécialisées. Elles constituent, dans le cadre du projet d'école, un ensemble de démarches pédagogiques pour la prévention de la difficulté scolaire et l'aide aux élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires apportent leur expertise au sein de l'équipe enseignante de l'école. Ils contribuent à l'observation des élèves identifiés par l'enseignant de la classe, à l'analyse de leurs compétences et des difficultés qu'ils rencontrent et à la définition des aides nécessaires. Le cas échéant, ils aident au repérage des élèves en situation de handicap et à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation. Ils contribuent à une relation positive avec les parents pour faciliter la réussite scolaire.

De l'aide personnalisée aux aides spécialisées

Afin de prévenir l'apparition de difficultés scolaires, tous les enseignants conduisent un travail de prévention systématique, principalement par la pratique d'une différenciation pédagogique et d'une progression rigoureuse des apprentissages, guidé par une évaluation continue des compétences acquises par chaque élève.

À l'école élémentaire, certains élèves manifestent des écarts importants par rapport aux attentes des enseignants. Lorsqu'une difficulté survient, le maître de la classe, dans le cadre de l'équipe pédagogique, mobilise immédiatement les dispositifs d'aide correspondant aux besoins des élèves.

L'aide personnalisée (APC), ou les stages de remise à niveau au cours moyen, lorsqu'ils sont mis en place, peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés pour certains élèves, soit parce ceux-ci présentent des difficultés marquées exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique, soit parce qu'ils manifestent des besoins particuliers en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou des atteintes perturbant leur fonctionnement cognitif et psychique ou leur comportement.

Pour aider ces élèves, les enseignants spécialisés des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) viennent renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences spécifiques permettant de mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées. Quand un élève relève successivement, voire concomitamment, de l'aide personnalisée et de l'aide spécialisée, il convient de garantir la complémentarité entre les deux modes d'action.

Lorsque la difficulté scolaire est importante, les aides sont coordonnées et évaluées dans le cadre du P.P.R.E. ou du projet d'aide spécialisée à l'école maternelle ou à l'école élémentaire.

Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. Quand cela s'avère nécessaire, il est fait appel à l'équipe éducative.

Quand des investigations approfondies semblent nécessaires ou lorsque la situation requiert une prise en charge qui ne peut être assurée au sein de l'école, les enseignants spécialisés et le psychologue scolaire contribuent, avec l'accord des parents, à la recherche de réponses adaptées en dehors de l'école.

Objectif des aides spécialisées

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Elles permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée. Selon les besoins des élèves, l'aide proposée peut être à dominante pédagogique ou à dominante rééducative.

Le psychologue scolaire réalise, en concertation avec les parents, les investigations psychologiques comprenant éventuellement les examens cliniques et psychométriques nécessaires à l'analyse des difficultés de l'enfant et au choix des formes d'aides adaptées. Il peut organiser des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l'émergence du désir d'apprendre, de s'investir dans la scolarité, de dépasser une souffrance psycho-affective ou un sentiment de dévalorisation de soi. Il peut aussi proposer des entretiens aux maîtres et aux parents pour faciliter la recherche des conduites et des comportements éducatifs adaptés aux problèmes constatés.

Organisation des aides spécialisées dans l'école

Les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves en difficulté, selon des modalités variées, définies en concertation avec le conseil des maîtres, sous l'autorité de l'I.E.N., et s'inscrivant dans le projet d'école. Le conseil d'école est informé des modalités retenues.

Les enseignants spécialisés peuvent intervenir directement dans la classe, regrouper des élèves pour des durées adaptées à leurs besoins, ou leur apporter une aide individuelle. Dans cette hypothèse, les maîtres veillent à ce que les élèves concernés ne soient pas privés des enseignements qui leur sont nécessaires. Ils veillent également à ce que la fréquence et la durée des regroupements soit suffisante pour être efficace.

Dans tous les cas, le projet d'aide spécialisée donne lieu à un document écrit qui permet de faire apparaître la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe. Le document précise les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en oeuvre.

Organisation du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté de la circonscription

Les maîtres spécialisés sont tantôt amenés à intervenir dans plusieurs écoles d'une circonscription, tantôt dans une ou deux écoles lorsqu'elles comportent un nombre élevé d'élèves en grande difficulté.

Avec les psychologues scolaires, ils constituent, pour la circonscription, un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté exerçant sous l'autorité et la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ; ce réseau peut, le cas échéant, fonctionner en antenne, notamment dans les secteurs ruraux. Il est composé de trois types de personnes-ressources -maîtres E, maîtres G et psychologues scolaires- qui interviennent selon les priorités définies à l'issue d'une analyse de besoins conduite avec les personnels spécialisés, les équipes d'écoles et l'équipe de circonscription.

Le secteur d'intervention des personnels est déterminé de telle façon qu'il garantisse une véritable efficacité pédagogique, en évitant une dispersion préjudiciable.

L'inspecteur de la circonscription évalue l'action du réseau après avoir procédé, avec ses membres, à l'examen critique de son fonctionnement et de ses résultats.

La psychologue scolaire est présente toute l'année environ une demie journée par semaine mais elle est arrêtée depuis septembre 2021. Une psychologue la remplacera au retour des vacances d'hiver.

Rappel

PAP : pour les élèves qui ont des troubles diagnostiqués des apprentissages (mis en place plutôt vers le cycle 3)

PPS : pour les élèves en situation de handicap, avec des équipes de suivi, en lien avec les équipes médicales. Des compensations humaines ou financières sont mises en place.

f) Point AESH

A ce jour, 7 AESH qui accompagnent 18 élèves. 13 notifications accompagnements mutualisés et 5 individualisés.

La répartition des AESH se fait en concertation avec l'équipe pédagogique.

185 h seraient nécessaires pour accompagner les élèves notifiés. Actuellement, avec les 7 AESH dans l'école, nous disposons de 154h30 d'accompagnement pour les élèves. Cependant, une AESH peut accompagner plusieurs élèves ce qui fait que tous les élèves notifiés bénéficient d'un accompagnement.

g) Service civique

Nous avons accueilli Anaïs DAYNIE au retour des vacances de la Toussaint jusqu'en juillet 2022

Mission : assister l'équipe enseignante dans les activités éducatives et pédagogiques.

Assister les enseignantes des 12 classes en fonction des activités et des projets programmés et accompagner les sorties scolaires associées. En classe, assister les enseignantes lorsque la mise en place de matériel est nécessaire et les aider lors d'activités de groupes ou ponctuellement auprès d'un élève. Etre force de propositions pour améliorer les temps de récréation et éviter que ne se répètent des violences. Assurer à cet effet également un rôle de médiateur.

- Faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires
- Contribuer à l'organisation
- Accompagner une sortie scolaire
- Aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation
- Assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques (préparation du matériel, remise en état des locaux, accompagner l'activité en petits groupes)

h) Projets divers avec ou sans intervenant

Projet musique avec Mélanie Magnin (musicienne) : il concerne toutes les classes étalées sur l'année à tour de rôle. Les projets sont différents selon le niveau de classe.

Projet multisports avec Grégory Desclaux, professeur de judo à l'association de Villeneuve-Tolosane. Il concerne également toutes les classes.

Projet fabrication cerf-volants avec Fabien Schmitt, éducateur sportif et culturel spécialisé en cerf-volant : classes de Mmes Gaillard, Léry/Ousset et Dallard.

Projet handball avec l'agent du développement du Comité Haute-Garonne de handball : le CE1 de Mme Gaillard, les deux CE2 de Mmes Rigon et Brocard, le CM1 de Mme Bléau, le CM2 de Mme Simon

Projet balle ovale avec les intervenants de la BPJEPS de la Saudrune : les trois CP, le CE1 de Mmes Ousset/Léry, les deux CM1, le CM2 de Mme Mangin et le CE1-CM2 de Mme Dallard.

Projet vélo : classes de CM2 de Mme Mangin et CM1 de Mme Périès. Sortie gratuite début juin pour aller à La Ramée. Travail en amont sur la maniabilité et sécurité routière. Le but est de se rendre à La Ramée sur un parcours sécurisé. 3 parents inscrits pour passer l'agrément et 2 agréments en cours de validité.

Projet recyclage avec l'association

Le but du projet est de récupérer du matériel recyclable (canettes, plastiques, bouchons...) pour donner à l'association qui en retire des bénéfices. Toutes les classes participent en récupérant et/ou en fabriquant des objets à partir de matériel recyclé. Ces objets seront présentés par des mannequins lors d'un « défilé ». Les bénéfices seront reversés par l'association qui chapeaute le projet à une association pour l'autisme.

Projet Tanzanie : Récolte de matériel de classe pour les élèves de Tanzanie. Cela a très bien marché.

i) Sorties

Projet piscine monté mais annulé en raison du protocole sanitaire.

Projet école et cinéma : première séance le 18 janvier

Les coulisses de l'Opéra et musée des Augustins (travail sur le portrait), visite du centre de Toulouse Haussmanien pour les CM2. M et CE1-CM2 le 3 janvier

Théâtre de la cité annulé (à cause de la COVID) le jeudi 20 janvier CM1, 17 mars il y aura une visite des coulisses mais pas la représentation.

Majorat CM1. B mercredi 16 février : rencontre avec un artiste

CE1-CM2 et CM2. S : théâtre M. Pagnol « Georges DANDIN de Molière » vendredi 11 février spectacle offert par la mairie

Expositions air et eau à la maison du lac : une exposition autour de l'eau et une « Agir pour le climat ». Les classes de CE2, CE1 et le CE1/CM2 de Mme Dallard sont inscrites à cette exposition.

11 avril CM1. B invités par « un jour une actu » d'une émission webinaire au théâtre de la cité.

Projet lecture : le ¼ d'heure lecture le jeudi 10 mars à 10h, évènement national pour promouvoir la lecture. L'école participe.

Sécurité

- a) Exercice évacuation incendie

Exercice N°2, mardi 8 février

- b) PPMS

Le second et dernier exercice sera organisé sur le thème de la tempête.

Mme Léry demande où en est l'installation de visiophones supplémentaires à des endroits stratégiques ? La mairie propose cette demande au budget 2022.

Coopérative scolaire

- a) Bilan donation familles

2738 euros (2816 euros en 2021-2022).

- b) Bilan bénéfice photos

1741,25 euros (1829,80 en 2021-2022).

2- Mairie

- a) Inscriptions scolaires 2022

Elles commencent en mars. Mme Cayrol est partie à la retraite. Elle est remplacée par Elodie EFFRAY.

Pas de fermeture de classe car la mairie a fait le choix de rééquilibrer les effectifs sur la commune.

- c) Renouvellement PEDT

Projet éducatif de territoire à renouveler. Redéfinir les nouveaux enjeux qui doivent être communiqués aux autorités mi-juin. Les projets d'écoles 2022-2023 devront intégrer un volet concernant le PEDT.

- d) Non respect du sens interdit : retour de la mairie

8 verbalisations ont eu lieu. La mairie espère que ce sera dissuasif.

- c) ALAE

Composition de l'équipe : 15 animateurs, 1 directeur et une directrice adjointe.

Fréquentation réduite à la période 3 en raison de la pandémie : entre 50 et 80 enfants de moins chaque jour . Moins d'encadrants pour la même raison.

Malgré tout, il y a eu des activités le soir même s'il n'y a pas eu d'inscriptions à ces activités. A la rentrée, retours des Taps.

Depuis une semaine, retour à la normale : 100 le matin, 240 le midi et 130 le soir.

Projets mis en place : la semaine de la laïcité a permis de rendre compte du travail mis en place (exposition dans la salle ALAE), cartes de vœux pour la maison de retraite (avec une suite si le contexte sanitaire le permet –visite de la maison de retraite par les enfants)

S'assurer que tous les enfants inscrits mangent à la cantine (2 oublis) au cours de la période 3. Le système d'étiquettes est remis en place (il était arrêté à cause du COVID – sens de circulation, passage aux toilettes très compliqué) avec un animateur dédié qui pointera les étiquettes.

c) CLAS

Monsieur Nouar est parti et a été remplacé. Partenariat très intéressant et toujours aussi efficace. Les enseignantes soulignent l'importance du dispositif.

3- **Associations de parents d'élèves**

FCPE

a) Aménagement des abords de l'école promenade des écoliers

Beaucoup de parents passent par ce chemin. Des efforts ont été faits au niveau de l'aménagement mais c'est encore dangereux, les voitures passent trop vite. Peut-on améliorer la signalisation au niveau de la rue du stade ? Une réflexion est engagée avec Toulouse Métropole car cet espace est bien identifié mais ce sera long à se mettre en place.

b) Remise en place des visites de la cantine

Les visites n'ont pas été faites pendant 2 ans à cause du COVID. Le protocole ne le permet toujours pas. Proposition aux parents de visiter les cuisines centrales à Portet sur Garonne. La mairie réfléchit à des modalités.

Les visites pendant le goûter ne sont pas possibles non plus à cause de la limitation du brassage. Dès que cela sera possible, remise en place des visites.

c) Demande de rapports divers à la mairie (mise en place de la liaison froide à la cantine et gestion de l'ALAE par un prestataire)

Existe-t-il des rapports qui ont permis le choix des prestataires ? Le choix d'être en régie concédée est un choix politique que les équipes précédentes ont validé en fonction d'un cahier des charges.

d) Actions

Chasse aux œufs le 17 avril.

Réunion prévue sur la thématique du harcèlement. Monsieur Soubiès conseille de voir le site de la Commune de Pechbonnieux.

L'Aide aux leçons a repris.

Bourses aux fournitures pour les CM2 qui partent en 6^{ème}.

Villeneuve Parents

a) Liaisons GS-CP, CM2-6^{ème}

Les liaisons GS-CP n'ont pas eu lieu ces deux dernières années en raison du protocole sanitaire.

Comme chaque année, un conseil école-collège sera organisé entre les enseignantes de CM2 et l'équipe du collège ainsi qu'une rencontre Sand-ball entre les CM2 et les 6èmes. Tout dépendra du protocole sanitaire.

Même problématique pour les liaisons GS/CP.

b) Point râteliers vélos

Cela est prévu aux arbitrages du vote du budget.

c) Actions

Participation au carnaval le 12 mars (gâteaux, pop-corn, confettis...).

Vide-grenier le 3 avril ou le 8 mai.

Participation aux 10 jours sans écran du 7 au 16 juin.

Fête des enfants qui aurait lieu le 26 juin.

La secrétaire : Mme Brocard



La directrice : Mme Léry



